AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-65 381168

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 1 au Bulletin Technique n° 57 — 4 JUIN 1965 — - 19 -

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

MOUCHE DE LA CERISE

Les éclosions de Mouche de la Cerise se poursuivent.

Il est donc conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès que possible dans tous les cas où l'on a employé un produit à action préventive. Lorsque l'utilisation d'un insecticide ayant une action en profondeur a permis de retarder le premier traitement, la deuxième application devra être effectuée une dizaine de jours après la première.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires ne sont pas encore terminés.

Nous rappelons donc les indications données dans notre Bulletin du 28 Mai. Le traitement effectué suivant les conseils donnés dans le Bulletin du 21 Mai doit être renouvelé dans tous les cas où il aura été lessivé par les pluies.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques sont toujours défavorables à l'activité de ce ravageur. Il y a donc lieu d'attendre un prochain avis de la Station.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

De nouvelles taches sont apparues. Elles sont encore rares, mais une extension assez rapide de la maladie est à craindre si le temps instable que nous subissons persiste.

Le traitement conseillé dans notre Bulletin du 28 Mai a souvent été exécuté dans de mauvaises conditions et lessivé par les pluies.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement au début de la semaine prochaine.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les premières taches sont apparues. Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne est également efficace contre cette maladie.

VERS DE LA GRAPPE

Dans tous les vignobles où l'on redoute ces ravageurs il y a lieu d'effectuer, s'il n'a pas été fait, le traitement conseillé dans notre Bulletin du 28 Mai.

Dans les autres vignobles, il est recommandé d'être vigilant afin d'intervenir le cas échéant.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Un nouveau traitement est nécessaire contre cette maladie.

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'évolution de cette maladie dont les premières manifestations sont visibles dans certains vergers.

Il est donc conseillé d'effectuer un traitement dès que possible sur toutes les variétés sensibles. Pour les variétés devant être récoltées prochainement l'application devra être effectuée immédiatement après la cueillette.

HYPONOMEUTE DU POMMIER (Chenille Défoliatrice)

L'activité de ce ravageur est observée sur certains pommiers.

Il est donc conseillé d'être vigilant afin d'intervenir le cas échéant.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON

Les premières manifestations sont visibles dans certaines cultures. Si le temps instable actuel se poursuit une extension rapide de la maladie est à craindre.

Il est donc conseillé d'effectuer un premier traitement conformément aux indications données dans notre Bulletin Technique n° 57.

POMMES DE TERRE

DORYPHORES

De nombreuses pontes ont été déposées.

Un traitement devra être effectué lorsque les larves auront la grosseur d'un grain de blé. Nous rappelons que la lutte contre le doryphore est obligatoire.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Nous rappelons que le concours Mildiou de la pomme de terre est ouvert et nous demandons à tous les producteurs de nous envoyer les taches qu'ils pourraient observer dans leurs cultures.

PETITS FRUITS

POURRITURE GRISE DU FRAISIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'évolution de la Pourriture Grise. Il y a donc lieu de poursuivre les traitements conformément aux indications données dans notre Bulletin Technique n° 55.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'Orléans.

Le Directeur Gérant : L. BOUYX.